

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 22 a et b

22 a

Guemara

Mais R. Yehudah soutient qu'un Ba'al Keri n'a pas besoin d'être Meharher ! (Au contraire, il dit les mots !)

- *Beraita*
 - *R. Meir :*
 - *Si un Ba'al Keri n'a pas d'endroit pour s'immerger, il dit Shema mais ne dit pas les bénédictions avant ou après ;*
 - *Il mange du pain et dit les bénédictions après, mais pas avant ;*
 - *Il ne prononce pas [Shema ou Birkat ha'Mazon] avec ses lèvres, il est juste Meharher.*
 - *R. Yehudah dit, il les dit tous avec ses lèvres.*

- *Rav Nachman bar Yitzchak : R. Yehudah assimile la loi d'un Ba'al Keri à Hilchot Derech Eretz (conduite correcte) :*
 - *Beraita : "V'Hodatam l'Vanecha ... be Chorev" -- l'étude de la Torah devrait toujours être fait avec crainte, crainte et tremblement, comme à Matan Torah.*
 - *C'est la source qui permet à un Bo'al Nidah (qui s'immerge après les relations), un Zav, et un Metzora d'apprendre la Torah, Nevi'im, Ketouvim, Mishnah, Gemara, Halachah et Agadah (même s'ils sont Teme'im), et d'interdire un Ba'al Keri (car cela vient de la frivolité).*
 - *R. Yosi permet à un Ba'al Keri d'apprendre des Mishnayot qu'il connaît bien et qu'il peut dire rapidement, mais il ne peut pas enseigner aux autres ;*
 - *R. Yonasan bar Yosef lui permet d'enseigner Mishnayot, mais pas d'enseigner Guemara ;*
 - *R. Nasan bar Avishalom lui permet d'enseigner même Guemara, mais il ne peut pas dire le nom de Hash-m ;*
 - *R. Yochanan ha'Sandlar...*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Version 1 : R. Yochanan ha'Sandlar dit qu'il ne doit pas interpréter/commenter du tout (de peur qu'il ait besoin de citer des versets) ;*
 - *Version 2 : R. Yochanan ha'Sandlar dit qu'il ne doit pas du tout entrer dans le Beit Medrash.*
 - *R. Yehudah dit qu'il peut apprendre Hilchot Derech Eretz.*
 - *Un cas s'est produit, R. Yehudah était un Ba'al Keri ; il marchait le long de la rive, ses Talmidim lui ont demandé de leur apprendre Hilchot Derech Eretz. Il s'immergea et leur enseigna.*
 - *Ses Talmidim : Mais vous nous avez appris qu'un Ba'al Keri peut enseigner Hilchot Derech Eretz !*
 - *R. Yehudah : Pour les autres, je suis indulgent, mais pour moi-même, je suis rigoureux.*
 - *Beraita - R. Yehudah ben Beteira :*
 - *Divrei Torah ne peuvent pas devenir Tamei (un Ba'al Keri n'a pas besoin de s'immerger pour apprendre ou enseigner).*
 - *Un cas s'est produit, un Talmid (qui était un Ba'al Keri) bégayait en lisant la Torah.*
 - *R. Yehudah ben Beteira lui a dit : "Parle clairement -- Divrei Torah ne sont pas Mekabel Tum'ah !"*
 - *Cf ; verset → Tout comme le feu n'est pas Mekabel Tum'ah, ni Divrei Torah.*
- *Beraita - R. Yonatan bar Yosef : Il peut enseigner Mishnayot, mais pas Guemara.*
 - *Cela soutient R. Ila'i : R. Ila'i : La Halachah est, il peut enseigner les Mishnayot, mais pas la Guemara.*
 - *Les Tana'im se dispute aussi à ce sujet :*
 - *Beraita - R. Meir : Il peut enseigner les Mishnayot, mais pas à Gemara ;*
 - *Version 1 : R. Yehudah ben Gamliel dit que les deux sont interdits ;*
 - *Version 2 : R. Yehudah ben Gamliel dit, les deux sont permis.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *La version 1 est comme R. Yochanan ha'Sandler, la version 2 est comme R. Yehudah ben Beteira.*
- *Rav Nachman bar Yitzchak) : De nos jours, les gens se conduisent selon les opinions clémentes de trois Tana'im :*
 - *Selon R. Ila'i concernant Reishit ha'Gez (donner les premières tontes à un Kohen) ;*
 - *Beraita - R. Ila'i : Le Reishis ha'Gez ne s'applique qu'à Eretz Yisrael.*
 - *Selon R. Yoshiyah concernant les Kil'ayim ;*
 - *R. Yoshiyah dérive de "Lo Tizra Karmecha Kil'ayim" que l'on n'est responsable de Kil'ei ha'Kerem que si l'on sème ensemble des graines de raisin et des graines de deux autres espèces (blé et orge par exemple).*
 - *Selon R. Yehudah ben Beteira concernant l'apprentissage de la Torah ;*
 - *Beraita - R. Yehudah ben Beteira : [Un Ba'al Keri peut apprendre la Torah, parce que] les Divrei Torah ne sont pas des Mekabel Tum'ah.*
 - *Version 1 (Ze'iri) : Chachamim ont annulé l'immersion.*
 - *Version 2 (Ze'iri) : Chachamim ont annulé netilat yadayim.*
 - *La version 1 est comme R. Yehudah ben Beteira (le décret d'Ezra a été annulé).*
 - *La version 2 est comme le Rav Chisda, qui réprouverait celui qui retarderait la prière jusqu'à ce qu'il puisse se laver les mains avec de l'eau.*

Beraita : Si neuf Kabim d'eau ont été versés sur un Ba'al Keri, il est Tahor.

- *Nachum Ish Gam Zu a chuchoté ceci à R. Akiva, qui l'a ensuite chuchoté à Ben Azai, qui l'a ensuite enseigné à ses Talmidim en public.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Les Amora'im se dispute à ce sujet :*
 - *R. Yosi bar Avin ou R. Yosi bar Zvida : Il l'a enseigné à ses Talmidim.*
 - *(L'autre de R. Yosi bar Avin et R. Yosi bar Zvida) : Il l'a murmuré à ses Talmidim.*
 - *La première opinion dit qu'il l'a enseigné - il voulait le faire connaître pour prévenir le Bitul Torah (pour faciliter l'apprentissage des Talmidim) et pour empêcher le Bitul de la procréation (de peur que les Talmidim ne soient dissuadés par le besoin d'immersion).*
 - *Le deuxième avis dit qu'il l'a chuchoté - il craignait de le faire connaître, de peur que les Talmidim ne soient trop souvent avec leurs femmes, comme des coqs.*

R. Yanai : J'ai entendu dire que certains sont indulgents (pour s'appuyer sur neuf Kabim) et d'autres sont stricts (pour s'immerger) – celui qui est strict, ses jours et ses années seront allongés.

R. Yehoshua ben Levi : Quel est le but de ceux (ba'al Keri) qui s'immergent le matin ?

- *Pourquoi demande-t-il cela ? Il exige lui-même qu'un Ba'al Keri immerge !*
 - *Puisque neuf Kabim suffisent (pour une personne malade, et la plupart des Talmidim sont considérés comme faibles et malades), il n'y a pas besoin d'immerger.*

R. Chanina : Takanat Ezra était une grande protection (contre la licence) !

- *Un cas s'est produit, un homme a sollicité une femme pour avoir des relations avec lui ; elle l'a réprimandé -- il n'y a pas de place pour s'immerger ici (vous ne pourrez pas apprendre par la suite) ! Il a renoncé.*

Rav Huna a dit à Rabanan : Pourquoi [comptez-vous sur R. Yehudah ben Beteira et] ne vous immergez-vous pas ?

- *Si c'est parce que l'eau est froide, vous pouvez vous immerger dans un bain chaud !*
 - *Rav Chisda : On ne peut pas s'immerger dans l'eau chaude !*
 - *Rav Huna : Rav Ada bar Ahavah tient comme vous (il exige un Mikvah correct, pas un bain public).*
 - *R. Zeira était assis dans un tonneau d'eau dans un bain public ; il demanda à son serviteur : " Versez neuf Kabim d'eau sur moi ".*
 - *R. Chiya bar Aba : Pourquoi est-ce nécessaire ? Vous êtes dans plus de neuf Kabim d'eau !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Zeira : Le Heter de neuf Kabim est comme [l'immersion dans] 40 Se'ah -- tout comme 40 Se'ah fonctionne seulement d'une manière (immersion), aussi neuf Kabim fonctionnent seulement d'une manière (coulée).*

Rav Nachman a construit une cruche contenant neuf Kabim (pour ses Talmidim).

- *Rav Dimi, citant R. Akiva et R. Yehudah Gelustra : Le Heter de neuf Kabim est seulement pour un Choleh (personne malade) qui est devenu un Ba'al Keri involontairement (b'Ones), pas pour un Choleh ha'Margil (qui l'a amené sur lui-même volontairement, c'est-à-dire a eu des relations).*
 - *Rav Yosef : La cruche de Rav Nachman est rendue inutile.*
- *Ravin : Un cas a été discuté à Usha, dans le porche de R. Oshiya ; Rav Asi a dit, l'autosiation de 9 kabim est seulement utile pour choleh ha'Margil, mais celui qui a vu Keri b'Ones n'a rien à faire.*

22B

- *Rav Yosef : La cruche de Rav Nachman a été rendu utile !*

Pourquoi Amora'im et Tana'im se disputent ? Voyons ce qu'Ezra a promulgué !

- *Réponse 1 (Abaye) : Ezra a décrété que*
 - *Une personne « Bari » (personne en bonne santé) ha'Margil (qui a eu une émission volontaire/relation) doit s'immerger dans 40 Se'ah ;*
 - *En revanche, neuf Kabim sont nécessaires pour un Bari qui eu une émission keri b'Ones (incontrôlée) ;*
 - *Les Amora'im se dispute au sujet d'un Choleh :*
 - *Rav Dimi ne fait pas la distinction entre Bari et Choleh*
 - *ha'Margil (une émission désirée/relation) doit s'immerger dans 40 sea,*
 - *neuf Kabim suffisent pour une personne qui a eu une émission b'Ones*
 - *Rav Asi soutient qu'un Choleh ha'Margil est comme un Bari b'Ones (neuf Kabim), un Choleh b'Ones est totalement exempt.*
- *Rava : Nous ne trouvons pas qu'Ezra a promulgué neuf Kabim !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Ezra a décrété qu'un Ba'al Keri doit s'immerger (avant d'apprendre la Torah).*
- *Réponse 2 (Rava) : Au contraire, Ezra a décrété qu'un Bari ha'Margil doit s'immerger dans 40 Se'ah ; plus tard, les Chachamim ont décrété neuf Kabim pour un Bari qui a eu une émission b'Ones ;*
 - *Les Amora'im se dispute à propos d'un Choleh :*
 - *Le Rav Dimi ne fait pas de distinction entre Bari et Choleh ;*
 - *Ravin soutient qu'un Choleh ha'Margil est comme un Bari b'Ones, un Choleh b'Ones est totalement exempt.*
- ➔ *Rava : La Halachah est, un Bari ou Choleh ha'Margil doit s'immerger dans 40 Se'ah, neuf Kabim suffisent pour un Bari b'Ones, un Choleh b'Ones est totalement exempt.*

Beraita : Si neuf Kabim d'eau étaient versés sur un Ba'al Keri, il est Tahor (pour apprendre la Torah) ;

- ➔ *Cela lui permet d'étudier, mais il ne peut pas enseigner aux autres (ou bénir pour eux) avant de s'être immergé dans 40 Se'ah.*
 - *R. Yehudah exige 40 Se'ah dans tous les cas.*

Un des enseignements suivants a été enseigné par R. Yochanan ou Reish Lakish, l'autre par R. Elazar ou R. Yosi b'Rebbi Chanina.

- ➔ *Un Chacham de ces paires :*
 - *Le premier Tana fait la distinction entre l'apprentissage de soi-même et l'enseignement aux autres -- c'est seulement pour Choleh ha'Margil, mais neuf Kabim suffisent toujours pour Choleh b'Ones pour qu'il puisse enseigner ;*
- ➔ *L'autre Chacham : Dans tous les cas, 40 Se'ah sont nécessaires pour enseigner aux autres.*
- ➔ *Un autre de ces Chachamim a dit : R. Yehudah exige 40 Se'ah dans tous les cas -- l'eau doit être dans le sol, pas dans un récipient ;*
- ➔ *Enfin, un autre de ces Chachamim : L'eau peut être dans un récipient.*
 - *Selon le dernier Chacham, nous comprenons pourquoi R. Yehudah a dit "40 Se'ah en tout cas", pour permettre l'eau contenue dans un récipient ;*
 - *Mais selon le précédent Chacham, que signifie " en tout cas " ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Il comprend même les Mayim She'uvim (l'eau qui a été puisée dans un récipient mais reversée ensuite dans le sol à l'image d'un mikve naturel).*

Rav Papa, Rav Huna brei d'Rav Yehoshua et Rava bar Shmuel mangèrent ensemble ; Rav Papa demanda de diriger Birkat ha'Mazon, car neuf Kabim furent versés sur lui.

➔ *Rava bar Shmuel :*

- *Mais une Beraita a enseigné que neuf Kabim permettent d'apprendre, mais pas d'enseigner ou de bénir pour les autres jusqu'à ce que l'on plonge dans 40 Se'ah !*
- *Je devrais plutôt diriger Birkat ha'Mazon, car je me suis immergé dans 40 Se'ah.*
 - *Rav Huna : Je devrais diriger, car je n'ai pas besoin de m'immerger.*
 - *Rav Chama s'immergeait lors de Erev Pessah pour dire Berachot au nom des autres.*
 - *La Halachah ne le suit pas (neuf Kabim suffisent).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Si pendant sa Amida un homme se rappelait qu'il est un Ba'al Keri, il ne cesse pas de prier, plutôt, il dit des bénédictions abrégées.

- ➔ *S'il était descendu pour s'immerger :*
 - *S'il peut sortir de l'eau, s'habiller et dire Shema avant le lever du soleil, il le fait ; sinon, il doit se couvrir dans l'eau et dire Shema ;*
 - *Il ne doit pas se couvrir d'eau malodorante ou d'eau dans laquelle le lin a été trempé, jusqu'à ce qu'il ajoute de l'eau.*
 - *On doit s'éloigner à quatre Amot de ce type d'eau fétide ainsi que des excréments.*

Guemara

Beraïta : Si pendant Shemoneh Esreh un homme se rappelait qu'il est un Ba'al Keri, il ne cesse pas de prier, plutôt, il dit des bénédictions abrégées ;

- ➔ *Si quelqu'un apprenait la Torah et se souvenait qu'il est Ba'al Keri, il ne cesse pas d'apprendre, au contraire, il est Mégamgem (Rachi - dit les mots rapidement);*
 - *R. Meir dit qu'un Ba'al Keri ne peut pas lire plus de trois versets.*
 - *Beraïta 1 : Si pendant Shemoneh Esreh on voyait des excréments devant lui, il devrait aller quatre Amot devant.*
 - *Beraïta 2 : Il devrait aller [quatre Amot] sur le côté.*
 - *Si c'est possible, il devrait aller devant, sinon, il devrait aller sur le côté.*

Rabah : Si quelqu'un priait (dans un endroit où il pouvait y avoir des excréments) et trouvait plus tard des excréments, même s'il transgressait, sa Shemoneh Esreh était valide.

- ➔ *Pourtant Rava a dit : "Zevach Resha'im To'evah" -- son Shemoneh Esreh était une abomination. (Autre version, MAssoret HaSahass : que peut-il faire pour arranger ? Il erefra sa prière et cette dernière sera aimée du Ciel)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com